

Il n'est pas empressé de demander sa retraite, son intérêt personnel l'explique aisément, mais le gouvernement pourrait avoir à son service des employés moins dangereux, s'il exigeait de temps à autre un examen approprié.

La question a été soulevée depuis longtemps dans d'autres pays, et résolu dans le sens de l'intérêt public; il est déplorable de constater que le Canada continue à rester en arrière, au moins sur ce point là; l'excuse ne repose pourtant pas sur la rareté des accidents.

* * *

Les cornets acoustiques.— Sous ce titre le Dr. J. A. Rattel a fait une étude des indications de ces instruments pour remédier à la surdité. Ils conviennent pour toutes les maladies de l'oreille externe ou moyenne dans lesquelles le traitement est impuissant. Ils sont inutiles pour les surdités de cause nerveuse. Leur emploi peut faciliter beaucoup l'éducation des sourds accidentels ayant conservé un certain degré d'audition, par conséquent les professeurs dans les institutions de sourds-muets devraient en faire usage.

* * *

Puig, dans une thèse de Lyon, a fait une étude des *blessures de l'oreille par armes-à feu*. Nous reproduisons ici les conclusions de cet excellent travail :

1^o Les blessures par armes-à feu se compliquent très souvent de la présence d'un corps étranger ;

2^o Le projectile peut s'arrêter dans le conduit auditif externe, se loger dans le rocher ou pénétrer dans la cavité crânienne ;

3^o On observe à la suite de ces blessures, qui entraînent après elles une surdité presque toujours absolue, des complications nombreuses (hémorrhagie primitive et secondaire, paralysie faciale, vertiges, otite moyenne purulente aiguë, troubles oculaires, aliénation mentale) ;

4^o Les cas de tolérance pour les projectiles situés dans cette région sont relativement assez fréquents ;

5^o La recherche immédiate du corps étranger *ne doit jamais être pratiquée* ;

6^o L'intervention chirurgicale tardive n'est indiquée que lorsque le malade présente des accidents sérieux (suppuration fétide, douleurs violentes, etc.).

* * *

Il arrive souvent en pratique otologique qu'il soit nécessaire de sécher le conduit après chaque injection; en général, on fait usage, dans ce but, de la ouate hydrophile. Ce procédé ne réussit pas toujours à enlever toute l'humidité du conduit ou de la caisse; de